

Affichez cet e-mail dans votre navigateur



Les Brèves

Cette semaine, dans le secteur du bus et de l'autocar:

QUATRIÈME UPPERCUT POUR LES EXPLOITANTS D'AUTOCARS : besoin de soutien supplémentaire

On voyait déjà tous les nuages gris se rapprocher. Notre fédération n'a pas attendu le Comité de concertation d'aujourd'hui pour interpeller les différents ministres du gouvernement fédéral et du gouvernement flamand pour leur souligner à nouveau la situation très critique de notre secteur. Cela, pour la énième fois depuis un an et demi de crise. A ce jour, les activités des autocaristes se situent à un niveau dramatiquement inférieur à la normale.

Depuis début novembre, les réservations ont fondu comme neige au soleil, dès l'annonce par les médias de la quatrième vague de coronavirus. De nombreuses associations annulent des excursions, des événements de plus grande envergure passent à la trappe et les navettes vers les stations de ski sont suspendues. Plusieurs écoles reportent également leurs excursions. Pour les entreprises actives dans le secteur du tourisme, la période de disette se poursuit donc. D'où notre insistance auprès des gouvernements pour qu'un soutien reste assuré aux entreprises lourdement touchées par cette nouvelle vague.

Entre-temps, plusieurs ministres nous ont dit avoir bien entendu notre cri d'alarme. Nous continuons à soutenir le secteur et à se serrer les coudes.



PRÊTS CORONA POUR LE REMBOURSEMENT DE VOUCHERS : demandes possibles jusqu'au 30/11

Le 15/11, la Commission européenne a donné son feu vert au système de prêts *vouchers*, élaboré par les pouvoirs publics belges. Le montant total des prêts a été plafonné à € 210 millions. Le dispositif arrivera à échéance le 31/12, ce qui donne lieu hélas à des délais très stricts.

Les organisateurs de voyage ayant émis des *vouchers* en application de l'arrêté ministériel du 19/03/2020 ont jusqu'au mardi 30/11 pour introduire une demande de prêt. Les demandes tardives et incomplètes seront refusées.

Plusieurs organisations de voyage indiquent éprouver des problèmes d'ouverture d'un compte tiers auprès de leur banque. Febelfin et les banques ont été informées entre-temps par les pouvoirs publics concernant la nouvelle législation. Le montant total du prêt s'élève à maximum 80 % de la valeur des *vouchers* émis. Les prêts d'une durée de 5 ans sont proposés à un taux d'intérêt de 3 %.

[En savoir plus sur l'introduction de la demande d'un prêt corona](#)

TÉLÉTRAVAIL : nouvelle déclaration mensuelle

Depuis le 22/11, les entreprises sont de nouveau soumises à une obligation de télétravail à raison de minimum 4 jours par semaine. Les chefs d'entreprise sont tenus d'introduire une déclaration de télétravail par l'intermédiaire du [site Internet de l'ONSS](#). Ils indiquent pour ce faire le nombre de collaborateurs actifs au sein de l'entreprise ainsi que le nombre d'entre eux qui exercent une fonction ne pouvant pas être prestée en télétravail. C'est le cas des chauffeurs, par exemple.

- En tant que chef d'entreprise, vous êtes tenu de faire connaître la situation de télétravail jusqu'au 31/12. Cette déclaration reprend les données de vos télétravailleurs au 24/11.
- À partir de janvier 2022, vous devrez indiquer le télétravail de vos collaborateurs au plus tard le 6 de chaque mois. À cet égard, vous décrirez toujours la situation applicable au 1^{er} jour ouvrable de chaque mois.



PÉNURIE DE CHAUFFEURS : enquête de l'IRU

S'agissant d'identifier encore mieux la pénurie actuelle de chauffeurs en Europe, nous vous invitons, en votre qualité de chef d'entreprise, à compléter le bref [questionnaire de l'IRU](#). Grâce à votre collaboration, l'IRU pourra attirer l'attention des décideurs européens avec encore plus de précision sur le manque criant de chauffeurs professionnels au sein de notre secteur.



MARCHÉS DE NOËL EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE

La quatrième vague de coronavirus en Allemagne conduit certains organisateurs de marchés de Noël à annuler leur événement. Comme membre de la FBAA, vous trouverez dans notre [dossier « Pays », dans la partie « Allemagne »](#) (rubrique « COVID-19 ») l'aperçu des marchés de Noël toujours prévus à l'agenda ainsi que les règles de sécurité qui leur sont applicables. Vous trouverez également les mesures applicables à bord lorsque vous traversez les Länder en autocar.

Les marchés de Noël français sont soumis à des [règles de sécurité](#) univoques. Laissez-vous inspirer par le service touristique en découvrant [l'ambiance de Noël en Alsace, dans la Loire, en Provence et dans quelques grandes villes](#).

LE STATIONNEMENT À COLOGNE COÛTE €76

La ville de Cologne a décidé de modifier les règles d'arrêt et de stationnement des autocars depuis le 22/11 et jusqu'au 23/12. L'arrêt dans la Gereonstrasse, en plein centre-ville, n'est temporairement pas disponible. Les autocars devront se rendre sur le parking du parc des expositions (Köln-Messe-Parkplatz P22). Les passagers seront ensuite transférés via un service de navette vers le centre-ville. Cette prestation coûte €76 par autocar et par tranche horaire. Un créneau horaire doit être réservé à l'avance.

Nous avons contacté la fédération allemande par rapport à cette décision du conseil municipal de Cologne. Nous étudions les possibilités pour y remédier encore cette année, ou sinon pour l'édition de l'année prochaine.

[Lire plus d'infos](#)



CAR & BUS E-ZINE : De Duinen forme des chauffeurs soi-même

De Duinen, située à Herentals, recherche activement de nouveaux candidats tout au long de l'année pour, ensuite, les former soi-même au métier de chauffeur de bus. Découvrez comment l'entreprise trouve des candidats motivés et par quels moyens elle forme ses candidats.

[Découvrir comment De Duinen forme ses chauffeurs](#)

[Recevoir les nouveaux e-zines dans votre boîte mail](#)

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DU SECTEUR



Comité Fédéral Autocar

Conseil d'Administration FBAA

Les collaborateurs de la FBAA, de l'ICB, de FCBO et du Fonds social combiné dès à présent le télétravail et le travail dans les bureaux à Haren. [Vous trouverez ici les données de contact des collaborateurs de la FBAA.](#)



Copyright © 2021 FBAA. Tous droits réservés.

Vous ne voulez plus recevoir ces e-mails ?
Cliquez ici pour vous désinscrire de cette liste d'envoi.

[Consulter notre politique de confidentialité](#)